

Nous recevons le texte d'une pétition à l'impératrice qui se signerait, dit-on, parmi les ouvriers de Roubaix. — Rien ne nous permet de contrôler l'exactitude de ce document, et nous prions la personne qui nous l'adresse de vouloir bien nous donner personnellement quelques explications.

Nous apprenons que le Conseil de la Banque de France vient d'acquiescer un terrain situé rue de Tourcoing, entre l'établissement de MM. Broux frères et Samson, et la fonderie de MM. Chéron et Cie. Ce terrain, d'une contenance de 2080 m., est destiné à la construction de l'hôtel de la succursale. Les travaux ne tarderont pas à commencer.

GARDE NATIONALE MOBILE.

Le Conseil de révision de l'arrondissement de Lille, tiendra ses séances pour la formation du contingent de la Garde nationale mobile des classes de 1864, 1865 et 1866, aux Mairies de

Cysoing, jeudi 12 mars, midi.
Roubaix-Est, samedi 14 mars, midi.
Roubaix-Ouest id. 2 h. 1/2 soir.
Tourcoing-Nord, lundi 16 mars, midi.
Tourcoing-Sud id. 2 h. 1/2 soir.
Lannoy, mercredi 18 mars, 2 h. soir.
Quesnoy-sur-Deûle, jeudi 19 mars, 9 h. m.

Les journaux de Lille annoncent que demain dimanche 1^{er} mars, à la messe de midi à Sainte-Catherine, M. Dayez, supérieur du collège de Roubaix, prêchera en faveur de l'œuvre de patronage des jeunes ouvrières.

Les Orphéonistes exécuteront plusieurs morceaux.

La quête sera faite par les dames patronesses.

Nos abonnés recevront avec le présent numéro l'Indicateur des trains du Chemin de fer du Nord pour le mois de mars. Nous avons déjà indiqué les quelques modifications apportées dans la marche des trains.

Comme nous l'avons annoncé, il y a déjà plusieurs semaines, Adeline Patti chantera demain Lucie, sur la scène du Grand-Théâtre de Lille; elle intercalera au premier acte la cavatine écrite par Donizetti pour M^{me} Persiani.

Nous n'avons aujourd'hui que quelques détails à ajouter à ceux déjà donnés par nous sur le meurtre commis rue de la Lys.

D'après la déposition du sieur Marcelly, père de la jeune victime, la carabine dont s'est servie Caby était reléguée au grenier depuis plusieurs années. Marcelly ne peut se rappeler si elle était chargée.

De son côté, Caby déclare qu'en jouant, il a mis en joue la petite Mille et lâché la détente, convaincu que l'arme n'était pas chargée. Cette explication est, du reste, la plus vraisemblable d'après les dires des voisins et de toutes les personnes qui connaissent le jeune Caby.

Comme nous l'avons annoncé dans notre dernier numéro, une jeune fille d'une vingtaine d'années a été assassinée jeudi matin vers six heures à un kilomètre et demi de Wattrelos, sur le territoire belge. Elle a été trouvée expirante derrière une brasserie; elle avait été frappée de vingt et un coups de couteau et l'assassin lui avait laissé l'arme meurtrière dans la bouche. Transportée dans une maison voisine, la malheureuse victime a encore vécu quelques heures au milieu d'atroces souffrances.

Son assassin a été arrêté le même jour à midi par des ouvriers de ferme, au moment où il essayait de se noyer dans une fosse.

Il a été immédiatement livré aux autorités belges. Il habitait Herseaux, était voisin de la jeune fille et venait chaque jour travailler en France avec elle.

Ce crime affreux est attribué à la jalousie.

Vendredi matin, des ouvriers ont retiré d'une fosse, au quartier de Jean-Ghislain, le cadavre du nommé J.-B. Thillies, tisserand, âgé de 69 ans. Cet individu avait soupé la veille chez un de ses parents; il était parti vers onze heures et tout fait croire que sa mort est accidentelle.

On n'a pas encore pu constater l'identité du cadavre retiré jeudi du canal.

Vendredi matin, vers dix heures, un générateur a fait explosion à Roncq, dans la fabrique de navettes du sieur Ed. Fleps. Le patron et un ouvrier ont été gravement blessés. Le bâtiment est en partie détruit; toutes les vitres des maisons environnantes sont brisées et plusieurs toitures sont défoncées.

L'importance des dégâts est considérable.

Hier à six heures du matin, une jeune ouvrière allant au travail, a trouvé sur le pas d'une porte de la rue de Roubaix à Tourcoing, un petit enfant qui paraît âgé de quelques semaines. Les linges dans lesquels il était emmaillotté ne portaient aucune marque.

Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de M. FRANÇOIS WATTEL, brasseur, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister au convoi et SERVICE SOLENNELS qui auront lieu en l'église Notre-Dame, le lundi 2 mars, à 10 heures 1/4.

L'assemblée à la maison mortuaire, rue de l'Espérance, 20.

VILLE DE ROUBAIX.

COURS PUBLIC DE CHIMIE

Lundi 2 mars, à 8 h. 1/4 du soir.

ALCOOL.

Effets funestes de l'alcool. Découverte de l'esprit-de-vin et des teintures alcooliques. Emploi de l'alcool en médecine. Distinctions commerciales établies entre les diverses sortes d'eaux-de-vie et d'esprits. Esprit trois-cinq; esprit trois-six; esprit rectifié; alcool absolu.

Recette: préparation de rhum.

COURS PUBLIC DE PHYSIQUE.

Mercredi 5 mars, à 8 h. 1/4 du soir.

Expériences d'électricité. Thermomètre de Kinnorsley. Mortier électrique. Œuf électrique ou œuf philosophique. Carreaux étincelants.

SOCIÉTÉ DE CONSOMMATION DE ROUBAIX.

Inventaire au 26 février 1868.

Le nombre de sociétaires qui était fin janvier de 236 n'est plus que de 235, par suite de la sortie de 5 sociétaires et de l'entrée de 4 nouveaux.

La somme de dépôts qui était de 1,765 fr. 48 c. n'est plus que de 1,724 fr. 90 c. par suite de remboursements.

La vente en février s'est élevée à 22,400 kilog. de pain, et le montant du chiffre d'affaires à 9,446 fr., compris les ventes de son.

ACTIF.

Sommes payées en terrain et bâtiments de la boulangerie	fr. 25,274-25
Mobilier industriel	3,300-00
Farines brutes 9,120 k. à 45 fr.	4,104-00
Farines premières et gruaux	
5,300 k. à 54 fr.	2,862-00
Sons 380 k. à 15 fr.	57-00
84 pains en rayon à 78 c.	65-52
Charbon, paille et avoine	135-00
Encaisse	3,527-63
Total	39,325-40

PASSIF.

235 cotisations à 10 fr.	2,350-00
Réserve	1,538-40
Sommes prêtées	34,500-00
Dépôts aux sociétaires.	1,724-90
Dû à divers	1,610-00
Total	38,721-30

Bénéfice des deux premiers mois 604-10

Pour toute la chronique locale: J. REBOUX.

Tribunaux

Pour satisfaire aux exigences de la mode, nos campagnes sont incessamment parcourues par des chasseurs de chevelures qui, à la différence de ceux des savanes de l'Amérique, ne scalpent pas les têtes mais se bornent à les tondre. Ils achètent les cheveux des paysannes en donnant en échange quelques mètres d'étoffe ou de rouennerie, puis ils revendent leur marchandise en gros à raison de 40 ou 50 fr. le kilog. Plus tard, ces mêmes cheveux sont, après d'innombrables préparations, revendus aux Parisiennes environ 500 fr. le kilog.

Cette industrie passe avec raison pour lucrative; comment donc voyons-nous sur le banc de la Cour d'assises de la Seine un de ces chasseurs de chevelures, accusé de banqueroute frauduleuse? Jourlier parcourait les montognes de l'Auvergne; c'est là, il paraît, que se trouvent les cheveux les plus noirs et les plus lourds. En 1867, il n'en acheta pas pour moins de 17 à 18,000 francs. Un expert a constaté qu'en une seule année il avait revendu pour 47,987 fr. 30 c. de cheveux, et que ses bénéfices s'élevaient à 25,838 fr. Comment donc Jourlier n'a-t-il pas pris la fortune aux cheveux?

Là était la question. L'accusation prétend que pour la saisir plus vite, il a voulu tromper ses créanciers et leur faire croire qu'il faisait de mauvaises affaires, alors qu'il en faisait d'excellentes.

Le jury du Puy-de-Dôme a montré pourtant quelque indulgence pour le banqueroutier en cheveux; il n'a été condamné qu'à deux années d'emprisonnement.

FAITS DIVERS

Un petit incident dont un de nos amis a été témoin au Cirque d'Auxerre prouve, dit le Figaro, que l'Empereur Napoléon III avait bien choisi sa tribune quand il prononça dans cette ville le discours à sensation qu'on n'a pas oublié.

On jouait à ce Cirque une scène militaire intitulée: la Veille d'Austerlitz.

La représentation en était ultra-naïve. On commença par apporter au milieu de la piste un fagot qu'on alluma, puis une table et une chaise.

Ces préparatifs terminés, trois écuyers en assez pauvre costume de généraux, arrivèrent à cheval et firent le tour ou cirque.

Puis, un aide de camp apparut annonçant: « L'Empereur! »

Et derrière lui entra un vilain bonhomme qui n'avait du héros que le petit chapeau et la redingote sans le physique qui ne la tournure.

A l'entrée de ce ridicule personnage, les trois généraux, l'aide de camp et quatre soldats crient: « Vive l'Empereur! »

Et ce cri est soudain répété avec vigueur par tous les bons Auxerrois assis autour du Cirque!

Cet enthousiasme imprévu fit sourire notre ami et ses deux compagnons.

On allait leur faire un mauvais parti, quand ils jugèrent prudent de quitter la place et de laisser les ingénus d'Auxerre à leur accès de bonapartisme.

— On lit dans le Journal de Paris:

« A l'Athénée, un incident assez comique a fort égayé le public.

« On jouait le deuxième acte de l'Amour et son carquois, quand tout à coup un décor, représentant une maisonnette, se décrocha et tombe sur la scène. Un des acteurs, Désiré, évite le choc et ne perdant pas son sang-froid, s'avance vers la rampe et, s'adressant au public:

« Messieurs, dit-il, je ne savais pas que M. Haussmann avait exproprié mon auberge!

« Les applaudissements de la salle entière ont accueilli cette spirituelle saillie de l'excellent artiste. »

— On s'entretient beaucoup, dans le monde parisien, de l'arrestation d'un homme ayant une grande position de fortune, inculpé de complicité dans un avortement qui a entraîné la mort d'une jeune femme fort connue dans le monde de la galanterie sous le nom de Blavigny.

Voici ce que dit à ce sujet la Gazette des Tribunaux:

« La jeune fille décédée s'appelait Marie-Rose X..., et non mademoiselle Huari, comme on l'a dit. Au moment où elle est tombée malade, ses ressources pécuniaires étaient tellement bornées, que le prix de sa pension à la maison de santé a été avancé pour la première quinzaine, par un avoué, que le sieur R..., aujourd'hui arrêté, avait chargé de faire cette avance. Quinze jours plus tard, l'avoué consentit à payer une nouvelle pension de dix jours, et ce, à la sollicitation expresse d'une amie de la malade, envoyée par celle-ci pour exposer la détresse dans laquelle elle se trouvait.

« C'est à cette même amie que Marie-Rose X... se sentant moralement atteinte, aurait fait les confidences qui, reportées aussitôt à la justice, auraient motivé l'arrivée presque immédiate, dans la chambre de la moribonde, de M. de Gonel, juge d'instruction, assisté de M. Demarquay, commissaire de police aux délégations judiciaires. Une confrontation aurait eu lieu, devant le magistrat instructeur, entre Marie-Rose X... et la femme désignée comme ayant pratiqué l'avortement. Quant aux demi-mots et aux paroles entrecoupées qu'aurait laissées échapper la mourante, on ne pense pas, nous dit-on, qu'ils aient été prononcés. Une perquisition faite au domicile de la femme N..., qui, ainsi que R..., a été mise en état d'arrestation, aurait amené la saisie d'un certain nombre d'ustensiles et de médicaments. »

— Nous lisons dans la Gazette du Midi: « Le Forum, journal d'Arles, a signalé le dévouement d'un ecclésiastique à l'occasion d'un incendie qui a éclaté dernièrement dans la rue Roquette, 31, où les épiceries Saturnin Bonnot ont un magasin d'épicerie. Tout le monde a, d'ailleurs, fait largement son devoir, la garnison ainsi que les pompiers.

« Mais de l'aveu de tous, le héros de cette journée a été M. l'abbé Augustin Augier, desservant à Farman.

« Se trouvant des premiers au lieu du sinistre, il a d'abord pénétré, à l'aide d'une échelle dans l'appartement du premier étage, où se trouvaient les époux Bonnot, à demi-asphyxiés, et qu'il a sauvés au péril de ses jours. Non content de ce premier acte de courage, trouvant sa tâche incomplète, il a remonté aussitôt dans cet appartement, mais accompagné cette fois du nommé Danoy. Il est entré de nouveau dans la chambre, il a pris à la hâte le tiroir d'une commode, contenant des effets d'habillement, pour les remettre aux malheureux incendiés.

« Déjà il s'approchait de la fenêtre à travers la fumée la plus épaisse, sur un plancher brûlant, d'où s'échappaient des intincales ardentes.

« Heureux et content de ce nouveau succès, son cœur travaillait de satisfaction, lorsque, tout à coup, un craquement se fit entendre, et le plancher s'effondra à l'instant sous ses pas, lui laissant à peine le temps de se cramponner à l'appui d'une croisée!

« Les témoins de cet incendie ne tarissent pas d'éloges en faveur de ce digne prêtre, et, bien que l'événement remonte déjà à plusieurs semaines, nous nous faisons un devoir d'enregistrer dans nos colonnes cet acte de courage et d'humanité.

— En ce moment, on s'occupe beaucoup à Bruxelles, d'un vol important commis chez M. Lambert, banquier de cette ville.

Un M. Léopold de Sébille, dit l'Indépendance Belge, qui s'est déjà acquis en France une certaine célébrité judiciaire, chargea la semaine dernière un notaire de Mons de veindre pour lui 600 obligations du chemin de fer d'Orléans. M. L. de Sébille habite à Mons, rue du Parc, n° 12. Le notaire montois se rendit à Bruxelles, dans les bureaux de M. Lambert, rue Neuve, pour échanger contre espèces les 600 pièces qui lui avaient été confiées. L'échange eut lieu, et M. Lambert envoya les titres chez MM. Rothschild, à Paris, qui les acceptèrent.

Cependant un des acheteurs de ces titres s'avisa de comparer ces obligations avec d'autres, et remarqua une différence. Il se rendit aussitôt au siège de la Compagnie, où on lui déclara que les titres étaient faux. Avis en fut donné à Bruxelles; on se mit à la recherche du vendeur, qui fut arrêté immédiatement. On a saisi chez lui, à Mons, un certain nombre de faux titres du Nord français, du Crédit foncier et de l'Est français.

La plus grande partie du produit de la vente des obligations ne sera perdue, car elle est restée chez le notaire du vendeur.

Dans une chambre que le prévenu occupait à Bruxelles, rue de Louvain, n° 4, la police a saisi plusieurs paquets contenant des centaines d'obligations de diverses sociétés industrielles, ainsi que les timbres et griffes qui ont servi aux obligations du chemin de fer d'Orléans précitées. On a saisi également le timbre sec, dit coup-de-poing, du chemin de fer d'Orléans.

— On lit dans une lettre adressée d'Izehoc, duché de Holstein, au Times:

« Un crime inouï a été accompli au mois d'août dernier à Gross Campen, bourg du Sleswig Holstein.

« Timm Thode, fils d'un paysan, âgé de vingt-trois ans, a assassiné avec une barbarie sans égale toutes les personnes de la maison, son père et sa mère, ses quatre frères, sa sœur et une servante.

« Les aveux qu'il a fait sans donner aucun signe de repentir expliquent clairement la cause de son crime et les moyens qu'il a employés pour l'exécuter.

« L'accusé a dit qu'il vivait en mauvaise intelligence avec ses frères, et que ses relations avec son père n'étaient pas non plus très-bonnes.

« C'est dans le printemps de 1866, qu'il prit la résolution de tuer sa famille, pour mettre fin à ces éternelles disputes et pour revendre la ferme, qui devait lui revenir après la mort de toutes ces personnes.

« Le 6 août, il avait préparé une pique de cinq pieds de long pour en frapper ses frères dans la grange; mais il ne le fit pas.

« Le lendemain, son père et sa mère ayant quitté la maison avec un voisin pour aller rendre visite à un connaissance, Timm Thode parvint à surprendre ses frères l'un après l'autre pendant qu'ils étaient à travailler et les frappa par derrière avec sa pique: c'est ainsi qu'il les tua successivement.

« Son père était survenu sur ces entrefaites, il le frappa au front sur le seuil de la ferme. Les deux chiens de garde s'attachent à lui; pour s'en débarrasser, il passe une corde au coup de l'un et le pend; il cherche à couper la gorge à l'autre avec un rasoir. Mais l'animal blessé s'échappe en hurlant.

« Parait alors la mère, une chandelle à la main, elle lui demande la cause de tout ce bruit.

« Ce n'est rien, lui répond Timm Thode. Au même instant, il la frappe d'un coup de hache.

« La sœur de Timm accourt pour secourir sa mère, il lui porte un coup de couteau et achève de la tuer avec cette hache.

« Puis, armé du même instrument, il court à la chambre de la servante et accompli là son dernier meurtre. La pauvre fille meurt sans pousser un cri.

« Alors il met le feu à la ferme pour faire disparaître les traces de son crime; mais on éteint l'incendie.

« Timm Thode vient d'être condamné; il a écopé sa sentence de l'air le plus impassible.

— Sous ce titre, les Etrangleurs de Marseille, nous lisons dans le Courrier de Marseille:

« Vendredi, le sieur M. P., coiffeur, sortait à onze heures du soir, d'un café de la rue de Rome, pour rentrer à son domicile, lorsque dans la rue du Village, (ci-devant rue Basse Péreire), il fut assailli par trois ou quatre individus qui le saisirent par derrière, et lui enroulèrent une corde autour du cou, le firent tomber à la renverse.

« Aussitôt on lui couvrit la tête d'un manteau et on le tint dans cette position tandis qu'on lui enlevait sa montre, sa chaîne et son argent. Pendant cette opération, un des malfaiteurs dit à un de ses complices, avec un accent italien prononcé: « S'il bouge, casse-lui la figure. » — Enfin, le sieur P... ayant été complètement dépouillé, on l'abandonna et il put se relever. Ses agresseurs avaient disparu. Cette audacieuse arrestation rappelle les tentatives criminelles qui, il y a quelques années, ont épouvanté Londres. Elle s'est renouvelée hier soir, à sept heures, au pied de l'escalier en bois situé à l'extrémité de la rue Paul. Le nommé G... y a été saisi par quatre ou cinq malfaiteurs qui lui ont serré le cou avec force pour l'empêcher de jeter le moindre cri. Ils ont pris la fuite après l'avoir dépouillé de sa chaîne et de sa montre en or et du peu d'argent qu'il portait sur lui. »

ETAT-CIVIL DE ROUBAIX

NAISSANCES.

27 février. — Louis Marcel, fils légitime de Frédéric Adolphe Vanjenbulcke, et d'Amélie Menjon.

Achille, fils légitime de J.-B. Desfrennes et de Julie Farvacque.

Hortense, fille légitime d'Alphonse Albert Chrétien et de Rose Colette Bentein.

Louis, Alexis, fils légitime de César Louis Fontaine et de Marie Françoise Wilmain.

Alexandrine, fille légitime de Henri Simaer et de Catherine Mathon.

Edouard Louis, fils naturel d'Augustine Marie Notebaere.

Séraphine, fille naturelle de Marie Nyckers.

Cornille Henri, fille légitime de Jean Louis Houtekins et de Clémence Joseph Lepoutre.

Louis Noël, fils légitime de Désiré Noël Montigny et d'Hélène Magrath.

28 février. — Félicie, fille légitime de J.-B. Désiré Beauge et de Féticie Decuil.

Clément Frédéric, fils légitime de Louis Vandendorre et de Melanie Joseph Desbarbieux.

Josephine Thérèse, fille légitime d'Augustin Henri Dumortier et de Coralie Bouchez.

DÉCÈS.

27 février. — Adolphe Désiré Besème, 1 an, rue de la Guinguette.

François Dewagter, 1 mois, rue Neuve-Fontenoy.

Nicolas Théodore Boville, 64 ans, rue des Recollets.

Léopold Edmond Deflandre, 2 ans, rue de Sébastopol.

Charles Verveeren, 74 ans, sans profession, rue de Flandre.

Isidore Noël Leccoq, 5 mois, rue de l'Empereur.

Marie Louise Marcelly, 7 ans, rue de la Lys.

28 février. — Félicie Léontine Senacq, 6 mois, Epeule.

Joseph Marie Herry, 1 an, rue de la Paix.

Pierre Joseph Delerae, 75 ans, journaliste, Hospice.

Julie Soyex, 8 mois, rue du Moulin-Brûlé.

J.-B. Thillie, 65 ans, tisserand, chemin des Couteaux.

31 MARS TIRAGE PUBLIC

A L'HOTEL-DE-VILLE DE PARIS.

Loterie des ENFANTS PAUVRES infirmes et incurables, la plus grande loterie, aux nombreux lots en espèces tous déposés à la Banque de France.

GROS LOT, 150000 FR.

GRANDES LOTERIES AUTORISÉES

Adressez (en mandat-poste ou timbres-poste) cinq francs au directeur du Bureau-Exactitude, 63 rue Rivoli, Paris, et en retour, par retour du courrier, VINGT billets assortis pour toutes chances de gain de 342 lots et

3 GROS LOTS, 350000 F.

7504

RENTE ITALIENNE CONTRE

OBLIGATIONS FONCIÈRES DU

CRÉDIT-FONCIER-SPECIAL

SOCIÉTÉ ANONYME FRANÇAISE

On délivre des obligations pour 212 fr. (soit 245 l., au cours actuel d'échange), ou contre 24 fr. 50 de rente italienne, en titres, par obligation entièrement libérée.

On les rachète, jusqu'à nouvel ordre, au prix fixé pour la vente de chaque jour, moyennant une commission égale à celle que prélève le Crédit foncier de France pour le rachat des ses lettres de gage.

Les obligations sont assurées par: Prêt de 1/6 de l'évaluation du gage, en propriétés rurales, en Italie, faits à des particuliers. (Rien de commun avec les biens ecclésiastiques.)

2^e Par une somme de 25 0/0 du capital versé par les obligataires. (Le capital social du Foncier de France est de 5 0/0.)

Remboursables en 15 ANNÉES, la moyenne des 15 annuités ressort à:

10 0/0 au cours actuel du change;

15 0/0 avec le change au pair.

S'adresser RUE LAFFITTE, 41, AU COMPTOIR DES CAPITALISTES (à responsabilité limitée, capital: Un million).

7498

TOUS LES JEUDIS

A ROUBAIX

M. HALLER-ADLER

M^{re} DENTISTE

66, RUE D'ANGLETERRE A LILLE

Se rend à Roubaix tous les jeudis HOTEL FERRAILLE, de 9 heures du matin à 4 heures du soir.

Dents et de tiers, nouveaux systèmes, facilitant la prononciation et la mastication.

M. Haller-Adler se rendra chez les personnes qui le feront demander.

Consultations gratuites.

24x. 7491